

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 26  
 représentés : 7  
 pour : 33  
 abstentions : 0  
 contre : 0

**OBJET : Travaux d'aménagement du cinéma « Le Scarron » Autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable de travaux**

L'An deux mille dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix huit juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

|                |   |                        |
|----------------|---|------------------------|
| C. MARAZANO    | à | L. ZANOLIN             |
| JP. DAMAIS     | à | G. MERGY               |
| G. DELISLE     | à | P. BUCHET              |
| D. LAFON       | à | P. GUYON               |
| B. KABANDA     | à | P. DEPOUX              |
| J. NGALLE EBOA | à | J. SEGRE               |
| M. BUCQUET     | à | M. GALANTE-GUILLEMINOT |

**Absents excusés** : M. FAYOLLE, D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : P. LE QUERRE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 421-4 et L 422-1

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement du cinéma « Le Scarron » il est prévu la modification du parvis extérieur et des portes d'entrée ainsi que la pose de nouvelles enseignes,

Considérant que ces travaux relèvent des dispositions de l'article L.421-4 du Code de l'Urbanisme nécessitant l'obtention d'une déclaration préalable des travaux,

Vu l'avis de la commission,  
 Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le dossier de demande de déclaration préalable des travaux relatif à l'aménagement du cinéma « Le Scarron » et d'autoriser le Maire à déposer ce dossier.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET



*Pascal BUCHET*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO